

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°42 du 7 octobre 2011

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°6

ERRATUM

à la décision n° 0-13076-2011/DEF/EMM/ROJ du 21 juin 2011 fixant les mesures d'organisation consécutives à la fermeture de la base d'aéronautique navale de Nîmes-Garons.

Du 12 septembre 2011

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « réformes, organisation et affaires juridiques » ; secteur « Bulletin officiel ».*

ERRATUM à la décision n° 0-13076-2011/DEF/EMM/ROJ du 21 juin 2011 fixant les mesures d'organisation consécutives à la fermeture de la base d'aéronautique navale de Nîmes-Garons.

Du 12 septembre 2011

NOR D E F B 1 1 5 1 2 2 7 Z

Texte modifié :

Décision n° 0-13076-2011/DEF/EMM/ROJ du 21 juin 2011 (BOC N° 32 du 12 août 2011, texte 15 ; BOEM 113.5, 590.1.3).

Référence de publication : BOC N°42 du 7 octobre 2011, texte 6.

La décision n° 0-13076-2011/DEF/EMM/ROJ du 21 juin 2011 est modifiée comme suit :

1. Au cinquième alinéa.

Au lieu de :

« En conséquence, le deuxième alinéa du point 2. de l'instruction n° 31/DEF/EMM/PL/ORA du 16 juin 2005, modifiée est remplacé par les dispositions suivantes : » ;

Lire :

« En conséquence, le troisième alinéa du point 2. de l'instruction n° 31/DEF/EMM/PL/ORA du 16 juin 2005 modifiée, est remplacé par les dispositions suivantes : ».

2. Au septième alinéa.

Au lieu de :

« Le sixième alinéa du point 2. de la décision n° 0-33166-2010 du 6 juillet 2010 modifiée, est remplacé par les dispositions suivantes : » ;

Lire :

« Le septième alinéa du point 2. de la décision n° 0-33166-2010 du 6 juillet 2010 modifiée, est remplacé par les dispositions suivantes : ».